



DCM2024/0625-14

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi vingt-cinq juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Bohars, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Armel GOURVIL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Présents : 16

Votants : 17

Procuration : 1

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 juin 2024

Étaient présents : Armel GOURVIL, Thomas PLUVINAGE, Pascale ALBERT, Maurice JOLY, Sylvie BOTTA-LE ROY, Jean-Yves TREBAOL, Bruno D'UTERTRE, Jean-Yves L'HOSTIS, Yann LE GALL, Raymond LE GOUËFF, Gérald TASSET, Eléonore KERMARREC, Aurélie STEPHAN, Catherine PREMEL-CABIC, Myriam BOUGARAN, Chantal VAUTRIN ;

Absente excusée et représentée : Christine BUGNY-BRILLY (pouvoir à Maurice JOLY) ;

Absentes excusées : Anne-Lise GOURIOU, Elise CADOUR,

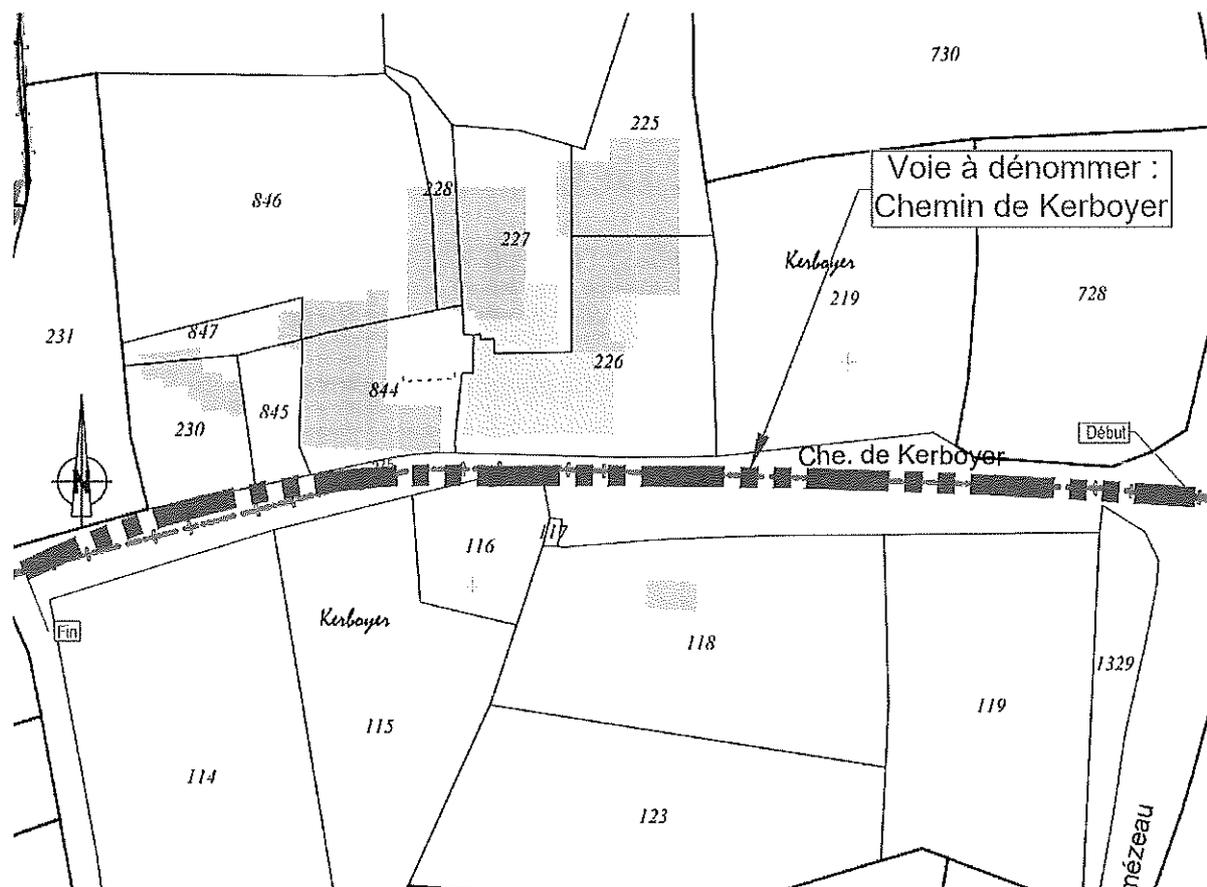
A été élue secrétaire de séance : Sylvie BOTTA-LE ROY.

OBJET : DENOMINATION DU CHEMIN MENANT AU LIEU-DIT KERBOYER

Rapporteur : Monsieur Maurice JOLY

Monsieur Jean-Yves TREBAOL quitte la salle et ne prend donc pas part ni aux échanges ni au vote.

Le chemin desservant le lieu-dit « KERBOYER » sur Bohars nécessite d'être dénommé afin d'être identifié par les services de secours et de permettre aux riverains de disposer d'une adresse précise.



Il est proposé au conseil municipal la dénomination suivante :
chemin de Kerboyer : de la route de Ploudalmézeau (route départementale n°26) à la maison
riveraine située sur la commune de Bohars.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de dénommer cette voie :
chemin de Kerboyer

Avis de la commission travaux, urbanisme, environnement : favorable à l'unanimité sauf Monsieur
Jean-Yves TREBAOL qui ne prend ni part aux échanges ni au vote.

Fait en mairie, le 26 Juin 2024

Le Secrétaire de séance,
Sylvie BOTTA-LE ROY

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Armel GOURVIL

